

**DÉCISION ILR/G17/81 DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017**

**PORTANT ACCEPTATION DES TARIFS D'UTILISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL ET DES  
TARIFS DES SERVICES ACCESSOIRES À L'UTILISATION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL GÉRÉ PAR SUDGAZ S.A.  
POUR L'ANNÉE 2018**

---

Secteur Gaz naturel

---

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, et notamment son article 29;

Vu le règlement E16/13/ILR du 13 avril 2016 fixant les méthodes de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et des services accessoires à l'utilisation des réseaux pour la période de régulation 2017 à 2020 et abrogeant le règlement modifié E12/06/ILR du 22 mars 2012;

Vu le règlement E16/14/ILR du 14 avril 2016 fixant les modalités de détermination des coûts et les mesures incitatives liés au déploiement du système de comptage intelligent;

Vu la demande d'acceptation de Sudgaz S.A., reçue le 31 août 2017, complétée en date du 29 novembre 2017;

*Décide :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pour l'année 2018 de la période de régulation 2017 à 2020, l'Institut Luxembourgeois de Régulation autorise un revenu maximal de 19 395 284 EUR pour le gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel Sudgaz S.A.

**Art. 2.** Pour l'année 2018, les tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel géré par Sudgaz S.A. sont acceptés comme suit :

catégorie	compteur type	redevance mensuelle fixe [€/mois]	composante volume [ct/m3]	composante capacité [€/kW]	rabais client effaçable [€/kW]
1	G4 - G16	6,05	11,584	-	-
2	G25 - G40	26,13	2,805	8,358	-
3	G65	93,00	1,743	7,542	-2,346
	G100	108,00			
	G160	108,00			
	G250	123,00			
	G650	188,00			

**Art. 3.** Pour l'année 2018, les tarifs des services accessoires à l'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel géré par Sudgaz S.A., à savoir la location d'équipement supplémentaire (suivant besoin à partir d'un type de compteur G65) sont acceptés comme suit :

Location équip. suppl.	[€/an]
Correcteur	300,00
Mémoire	132,00
Modem	228,00

**Art. 4.** Le gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel Sudgaz S.A. doit publier les tarifs acceptés par la présente décision sur son site Internet.

**Art. 5.** La date d'entrée en vigueur des tarifs acceptés par la présente décision est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.



**Art. 6.** La présente décision est notifiée à Sudgaz S.A. et publiée sur le site Internet de l'Institut ([www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)).

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation**  
**La Direction**

**(s.) Michèle Bram**  
**Directrice adjointe**

**(s.) Camille Hierzig**  
**Directeur adjoint**

**(s.) Luc Tapella**  
**Directeur**